

# Wi-Fi: la Cnil préconise la prudence

Alors que les opérateurs français lancent actuellement leurs premières offres Wi-Fi, la Cnil (Commission nationale Informatique et Liberté) dit

*« prudence! »*. Le Wi-Fi est une technologie à base de fréquences radio, qui permet à un ordinateur portable ou un assistant personnel (PDA) de se connecter à haute vitesse et sans fil à l'internet et de « dialoguer » avec d'autres appareils (imprimantes, caméras..) dans un rayon de 50 à 100 mètres. Destiné à des endroits clos: hôtels, gares, centres de conférence... le Wi-Fi se pose en concurrent de l'UMTS (3e génération de téléphonie mobile) grâce à un coût moindre. Cette technologie est aujourd'hui sur toutes les bouches et pourrait bien à court terme exploser, notamment pour les usages professionnels. Mais pour la Cnil, le Wi-Fi est une technologie encore trop « ouverte »: *« En l'état, les normes de fonctionnement des réseaux Wi-Fi n'intègrent pas les mesures de cryptage qui seraient nécessaires. Des précautions particulières sont donc à prendre »*, a précisé la CNIL. Et de préconiser *« de ne pas laisser les ordinateurs personnels allumés et connectés en permanence au réseau local radio, car les intrusions et les usurpations sont facilitées »*. Bref, il est donc recommandé d'activer des protocoles de confidentialité.